

Communiqué de presse
17 juin 2021

Electricité d'Emosson SA : 66^e Assemblée générale

Martigny – Electricité d'Emosson SA a tenu sa 66^e Assemblée générale ordinaire le 16 juin 2021. Les actionnaires ont approuvé les comptes annuels de l'exercice 2020 ainsi que le rapport de gestion.

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2021, les actionnaires d'Electricité d'Emosson SA, soit Alpiq (50%) et EDF (50%), ont approuvé les comptes annuels 2020 ainsi que le rapport de gestion 2020. Ils ont élu au Conseil d'administration Paul Michellod (Alpiq) en remplacement Gilles Robert-Nicoud. Tous les autres administrateurs ont été réélus pour une période de 3 ans. De plus, les actionnaires ont également donné décharge aux membres du Conseil d'administration.

En 2020, la production de l'aménagement, mise à la disposition d'Alpiq, a atteint 1 044 millions de kWh, ce qui représente la 3^{ème} meilleure année depuis la mise en service de l'aménagement en 1975. L'exercice a été caractérisé par des apports hydrauliques supérieurs de 8% à la moyenne décennale, ainsi que par d'importants travaux de rénovation réalisés sur les installations situées aux Esserts.

Le rapport de gestion 2020 d'Electricité d'Emosson SA a été publié le 9 avril 2021. Il est disponible sur ce lien : <http://emosson.ch/communiqués>

Pour de plus amples informations : www.emosson.ch

Electricité d'Emosson SA
Centrale de la Bâtiaz
CH-1920 Martigny

Electricité d'Emosson SA

Fondée en 1954, Electricité d'Emosson SA, basée à Martigny, est propriétaire de l'aménagement hydroélectrique d'Emosson qui capte les eaux du massif du Mont-Blanc pour alimenter un lac situé à 1930 mètres d'altitude. Ces eaux sont ensuite turbinées dans les centrales de Vallorcine en Haute-Savoie (France) puis de La Bâtiaz à Martigny (Suisse). Alpiq et EDF sont propriétaires d'Electricité d'Emosson SA à hauteur de 50 % chacun et Alpiq dispose entièrement de l'électricité produite par les deux centrales.